

Bulletin d'histoire politique

Réplique à Gaston Deschênes La devise du Québec

Jacques Rouillard



Volume 15, Number 2, Winter 2007

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056127ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056127ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Rouillard, J. (2007). Réplique à Gaston Deschênes : la devise du Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 233–237. <https://doi.org/10.7202/1056127ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Réplique à Gaston Deschênes : La devise du Québec

JACQUES ROUILLARD
Département d'histoire
Université de Montréal

Dans un article paru dans le *Bulletin d'histoire politique* à l'hiver 2005¹, j'ai essayé d'interpréter le sens de la devise du Québec qui reste largement énigmatique. C'est gênant pour un peuple de ne pas connaître le sens d'une inscription aussi fondamentale, d'autant plus que nous l'avons constamment sous les yeux puisqu'elle est apposée sur les plaques d'immatriculation depuis 1978. La recherche de Gaston Deschênes, directeur des études documentaires à l'Assemblée nationale, a permis d'en déterminer exactement son auteur, Eugène-Étienne Taché, architecte du Parlement, et de jeter un peu de lumières sur les circonstances de sa rédaction. Mais il n'a pu trouver de texte où Taché précise le sens de la devise apposée au dessus de la porte principale du Parlement (probablement vers 1885). Il n'était probablement pas dans les intentions de Taché d'en faire la devise du Québec. Ce sont ses contemporains qui ont commencé à présenter l'inscription en ce sens et elle n'est devenue officiellement devise du Québec qu'en 1939.

Amené à s'interroger sur les intentions de Taché en choisissant le « Je me souviens », Gaston Deschênes concluait en 2001 que « la devise est ouverte et ne comporte pas de jugement de valeur ». Ce serait « une invitation à se souvenir que chacun peut interpréter à sa guise en toute liberté »². Il rejette fermement toute idée que la devise puisse être interprétée comme évoquant les bienfaits de la Conquête de 1760 ou de l'administration britannique. Une telle interprétation serait un mythe. Dans un commentaire critique de mon texte publié dans le *Bulletin* à l'hiver 2006³, il persiste toujours à ne voir dans la devise « qu'une invitation générale à se souvenir ». Elle appellerait au souvenir, mais libre à chacun de se remémorer les personnages ou les événements de son choix. Cette relativité affaiblit la pertinence de la devise, noyée

dans l'imprécision, alors qu'elle devrait être, comme le sont habituellement les devises, une source d'inspiration pour un peuple ? C'est loin d'être une « question oiseuse ».

Pour en déterminer et rafraîchir la signification, je me suis interrogé sur le sens original de la devise, celle que Taché pouvait avoir en tête et celle partagée par les gouvernements québécois qui ont contribué à la décoration du Parlement (jusqu'en 1921). Car, en effet, les choix symboliques de l'ornementation intérieure et extérieure du Parlement sont la clef de la signification de la devise. En tant qu'architecte, Taché a voulu édifier non seulement un bâtiment fonctionnel pour le gouvernement, mais s'en servir aussi pour rappeler l'histoire du Québec et rendre compte de son identité. Le bâtiment devient alors un lieu de mémoire, ou pour reprendre l'intitulé du volume que Gaston Deschênes et Luc Noppen ont consacré à l'Hôtel du Parlement, un « témoin de notre histoire »⁴. Pas étonnant alors que Taché indique au visiteur qui pénètre dans l'enceinte du Parlement que le souvenir imprègne l'ensemble du bâtiment. Et qu'est ce que peut bien évoquer la riche et abondante ornementation du Parlement ?

Selon la démonstration que j'en ai faite dans le numéro du *Bulletin* en 2005, elle évoque un triple héritage : le caractère français du Québec, la conquête des institutions démocratiques et l'attachement à la Couronne et au système politique britanniques. Le caractère français se manifeste dans le symbole de la fleur de lys qui est apposé un peu partout, dans le grand tableau suspendu au salon du Conseil législatif illustrant les délibérations du Conseil souverain et dans la sélection des personnages illustres de la Nouvelle-France qui ornent la façade du Parlement. L'illustration de la conquête du système parlementaire se retrouve dans l'immense tableau posé au dessus du fauteuil du président dans la salle de l'Assemblée nationale (première séance de l'Assemblée en 1792) et dans la sélection des personnages de la façade qui sont actifs pendant le régime britannique (Dalhousie, Elgin, La Fontaine, Baldwin). Enfin, l'attachement à la monarchie constitutionnelle se vérifie par les armoiries britanniques surmontées de la Couronne et par la présence des nombreux symboles royaux britanniques (couronne impériale, léopard d'or, lions, rose anglaise) qui contrebalancent souvent la fleur de lys.

À ce dernier propos, Gaston Deschênes a bien raison dans sa réplique de souligner que pour mesurer l'importance attachée à ces symboles, il n'y a pas que le nombre d'évocations, mais l'importance du lieu que Taché leur a accordé. Et à ce sujet, les références britanniques occupent une place de choix. Comme je l'ai indiqué, les armoiries du Royaume-Uni, de grande taille, surplombent les fauteuils des orateurs de l'Assemblée et du Conseil législatif et au faite de la tour principale du Parlement. Plus encore, Taché prévoyait à

gauche et à droite du fauteuil de l'Orateur de l'Assemblée législative deux niches pour des statues grandeur nature de la reine Victoria et de son mari le prince Albert, avec au-dessus en médaillon, VR, pour *Victoria Regina* (un erratum a voulu que cette information n'apparaisse pas dans l'article original mais comme addendum au numéro du *Bulletin* du printemps 2005, p. 6). En 1910, le gouvernement a commandé la statue de la reine Victoria, mais le prince Albert est remplacé par celle du roi Édouard VII, décédé en 1910. Il est significatif que les députés de l'Assemblée législative n'aient pas vu d'objection à délibérer sous les regards des deux monarques de 1911 à 1926. Gaston Deschênes rétorquera sans doute que, comme les armoiries, il s'agit de « figures imposées » par l'appartenance du Québec à l'Empire. J'en doute, car les témoignages de reconnaissance envers la couronne et les institutions britanniques sont trop nombreux pour y déceler de la complaisance. Le Québec comme le Canada jouit d'une autonomie politique qui le met à l'abri de la nécessité d'une aussi grande déférence.

Une telle admiration pour les institutions britanniques apparaît étonnante de nos jours, depuis les années 1960 en fait, alors que la royauté britannique est devenue le symbole de l'oppression des Canadiens français. Mais, au tournant du siècle, ces valeurs et cette vision de l'histoire du Québec sont dominantes, empruntées à l'interprétation des historiens les plus influents, notamment à Thomas Chapais. Ce dernier, attaché à l'Empire et aux libertés britanniques, met en relief dans son monumental *Cours d'histoire du Canada* l'obtention d'une Chambre d'assemblée en 1791 qui devient « l'instrument de notre émancipation » et il insiste sur les revendications constitutionnelles du duo Baldwin-La Fontaine pour l'obtention du gouvernement responsable⁵. Un autre historien important au XIX^e siècle, Louis-Philippe Turcotte, soutient que les Canadiens français sont à l'origine du gouvernement responsable ce qui leur a permis « d'être mis sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglais avant que la Confédération ne vienne consacrer officiellement cette conquête »⁶. D'autres historiens québécois appartiennent à cette même famille dont Benjamin Sulte, Laurent-Olivier David et Alfred DeCelles. Jean Lamarre rend très bien compte de ce courant « laïque et libéral » (« avant le magistère de Groulx ») dans son bilan de l'historiographie canadienne-française⁷.

On comprend alors que les politiciens canadiens-français, qu'ils œuvrent à Québec comme à Ottawa, reprennent les mêmes points de vue dans de nombreux discours, dont ceux prononcés à l'occasion de la visite du prince de Galles à Québec en 1908, invité d'honneur pour marquer le tricentenaire de la ville de Québec. Je rapporte ces discours dans l'article du numéro du *Bulletin* d'hiver 2005 tout comme je fais état de l'inscription que Taché a

fait graver à l'avvers de la médaille commémorative de cet événement. C'est là qu'on trouve : « Dieu aidant, l'œuvre de Champlain née sous les lis a grandi sous les roses ». Il est certain, comme le défend Gaston Deschênes, que Taché n'a pas lié cette inscription à celle du « Je me souviens ». Mais ne représente-t-elle pas également le point de vue qui le guide dans la décoration du Parlement et à fortiori jette la lumière sur le sens de la devise ? Tout porte à le croire.

Dans l'article du *Bulletin* en 2005, mon propos consistait à cerner le sens *original* de la devise en mettant en relief les choix symboliques qu'on trouve dans la décoration initiale du Parlement (de sa construction jusqu'à 1921). Que d'autres monuments apparaissent quarante ans plus tard sur des niches ou le parterre qui entoure le Parlement (Marguerite Bourgeois, Marie de l'Incarnation, L.-J. Papineau, M. Duplessis ou A. Godbout) n'invalident pas mes explications. C'est tout simplement que les gouvernements ultérieurs veulent mettre en relief des personnages plus contemporains et dégager aussi des valeurs différentes de celles qui ont prévalu chez les politiciens au tournant du siècle. On ne gagne rien à essayer d'occulter une partie de notre histoire.

Je ne crois pas que ce soit flatteur pour Taché, héraldiste chevronné, de laisser croire qu'il n'avait rien de précis en tête en formulant le « Je me souviens ». La relativité qui découle de cette interprétation n'a rien d'inspirant ou de « génial ». Comme je le fais valoir dans l'article antérieur, la devise peut avoir une résonance positive pour le Québec d'aujourd'hui en retenant le sens initial que Taché lui conférait : la fierté des origines françaises, l'attachement aux valeurs démocratiques et la contribution des Anglo-Québécois à travers les institutions politiques d'origine britannique. Et pourquoi pas aussi l'évocation du rôle des Premières nations à travers les deux statues de Louis-Philippe Hébert consacrées aux Amérindiens et placées à un endroit stratégique. La mémoire du « nous » québécois doit pouvoir dépasser les seuls Québécois de souche française. Aussi étonnant que cela puisse paraître, la devise nous y invite.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Jacques Rouillard, « L'énigme de la devise du Québec : à quels souvenirs fait-elle référence ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 13, no. 2, hiver 2005, p. 127-145.
2. Gaston Deschênes, « La devise "Je me souviens". La construction d'un mythe », *L'Action nationale*, novembre 2001, p. 61. Ce texte est repris pour *L'Encyclopédie de l'Agora* et dans son volume, *Le Parlement de Québec. Histoire, anecdotes et légendes*, Sainte-Foy, Éditions Multimonde, 2005, p. 315.

3. Gaston Deschênes, « Le sens original de la devise du Québec : Commentaire sur l'analyse de Jacques Rouillard », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14 no. 2, p. 257-261.
4. Luc Noppen et Gaston Deschênes, *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1996, 204 p.
5. Serge Gagnon, « Cours d'histoire du Canada de Thomas Chapais », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome II, 1900-1939, Montréal, Fides, 1978, p. 298-305.
6. Jean Lamarre, « Les représentations du devenir de la société canadienne-française dans *Le Canada sous l'Union, 1841-1867* de Louis-Philippe Turcotte », *Recherches sociographiques*, vol. XXXIV, no. 1, 1993, p. 70.
7. Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise*, Québec, Septentrion, 1993, p. 62-65.